

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DROITS ET DIVERSITÉ

RÉSOLUTION POUR LES DROITS DES FEMMES





INTRODUCTION

RÉSOLUMENT POUR LES DROITS DE TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES !

Les statistiques sur la pauvreté et l'exclusion des femmes et des filles révèlent encore de profondes inégalités et sont choquantes. Nous ne pouvons y rester indifférent-e-s. Nous, gens du CECI, disons non au *statu quo*.

Force est de constater que, malgré des progrès importants dans le monde, le défi de l'égalité est toujours à l'ordre du jour. Voilà pourquoi la promotion des droits des femmes et des filles reste toujours une priorité du CECI, en cohérence avec nos énoncés de mission et de valeurs qui s'appuient sur les principes fondamentaux d'équité entre les femmes et les hommes. On y propose une vision des rapports humains fondés sur l'**ÉQUITÉ**, la **COOPÉRATION**, le **RESPECT**, l'**ENGAGEMENT** et l'**INTÉGRITÉ** pour bâtir un monde d'égalité, de droits et de diversité.

En 2018, la mise à jour de notre *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, droits et diversité* répond à notre intime conviction de l'importance de reconnaître que de nombreuses variables peuvent venir complexifier les discriminations auxquelles les femmes et les filles sont confrontées, notamment en ce qui concerne l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuel, l'identité ou l'orientation sexuelle, ou encore tout autre facteur d'inégalité.

Elle s'inscrit en droite ligne avec la nouvelle *Politique d'aide internationale féministe du Canada* et est en cohérence avec les *Objectifs de développement durable*, dont l'objectif 5, soit : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. »

Par cette politique, le CECI s'engage, avec son personnel, ses volontaires et ses partenaires, à se mobiliser institutionnellement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH). Dans nos programmes comme dans notre organisation, nous préconisons des mesures concrètes de mise en œuvre et de suivi visant à soutenir les droits des femmes et des filles, à reconnaître leur rôle comme agentes de changement social et à renforcer leur pouvoir d'agir, en considérant la diversité des conditions auxquelles elles font face.

Le Comité institutionnel Égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH) et le personnel spécialiste des questions d'égalité entre les femmes et les hommes du CECI, au Canada comme dans tous les autres pays où nous œuvrons, sont là pour accompagner la mise en œuvre de notre politique par des formations, un appui technique et le suivi-évaluation des résultats.

Au CECI, il est maintenant de la responsabilité de chacune et chacun de passer à l'action et de traduire les principes d'égalité et d'équité sous-tendant notre politique tant dans nos programmes et projets que dans notre gestion quotidienne, d'en faire la promotion et de demeurer vigilant-e-s face aux possibles reculs.

Le Conseil d'administration du CECI s'engage à veiller à la mise en œuvre et au suivi de cette politique et à ce que l'ensemble de l'organisation agisse en conformité.

CONTEXTE

LES INÉGALITÉS UN FREIN MAJEUR AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

S'il existe de multiples formes d'inégalité à travers le monde, l'inégalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, demeure la plus profonde et la plus répandue. Elle marque les relations sociales, économiques et politiques de toutes les sociétés et représente un défi pour la planète entière. Des progrès indéniables ont été réalisés notamment en éducation, en santé et sur le plan de la représentation politique. Mais atteindre l'égalité de droits reste toujours, en 2018, « un combat difficile » selon l'OCDE¹. ONU-Femmes nous rappelle que, face aux écarts importants qui persistent, « les droits des femmes ne deviendront réalité qu'à condition de faire partie intégrante d'actions plus vastes² », visant la justice, le bien commun et la paix.

L'égalité entre les femmes et les hommes, le renforcement du pouvoir des femmes et des filles et la détermination à combattre toute forme de discrimination fondée sur le sexe sont les éléments centraux de notre conception d'un développement juste et durable et d'une lutte efficace contre la pauvreté et l'exclusion. Notre *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, droits et diversité* s'appuie sur les principes suivants :

L'ÉGALITÉ DES DROITS entre les femmes et les hommes est un principe fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

1. OCDE, *Atteindre l'égalité femmes-hommes : un combat difficile*, 2018

2. ONU Femmes, *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030*, 2018

Le CECI combat la pauvreté et l'exclusion : il renforce les capacités de développement des communautés défavorisées, il appuie des initiatives d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre

L'ÉGALITÉ S'APPUIE SUR LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

incluant le refus de toute forme d'exclusion basée sur le sexe, l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, le fait de vivre avec un handicap physique ou intellectuel, l'identité ou l'orientation sexuelles, ainsi que tout autre facteur d'inégalité. Ces facteurs, quand ils se s'entrecroisent chez une même personne, sont appelés variables intersectionnelles.

LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES SOUS TOUTES LEURS FORMES SONT INACCEPTABLES.

Elles représentent un fléau mondial et une violation des droits humains.

LES DROITS HUMAINS ET LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES SONT UNIVERSELS ET INDIVISIBLES.

Les principes d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes s'appliquent à tous les êtres humains, sans exception.

LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ

des femmes et des filles, selon leur situation personnelle et leur contexte socio-culturel et géographique, est essentielle à une lutte efficace contre la pauvreté et pour l'égalité des droits.

LES FEMMES ET LES FILLES DOIVENT À LA FOIS ÊTRE BÉNÉFICIAIRES ET ACTRICES

des transformations sociales, politiques et économiques recherchées. Leur pleine participation est centrale au développement et à la bonne gouvernance.

L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

profite de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Face aux inégalités persistantes, **L'ÉGALITÉ DES CHANCES EST UN PRINCIPE FONDAMENTAL**

mais non suffisant. L'équité exige des mesures spécifiques, en tenant compte des variables intersectionnelles, afin de lever les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles auxquelles sont encore confrontées les femmes et les filles aujourd'hui.

LES ORGANISATIONS DE FEMMES ET LES RÉSEAUX FÉMINISTES

jouent un rôle moteur déterminant dans le changement des normes et pratiques sociales discriminatoires, en particulier grâce à leur travail de proximité en sensibilisation, mobilisation et plaidoyer.

les violences, de sécurité alimentaire, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques; il mobilise des ressources et favorise l'échange de savoir-faire. — MISSION DU CECI



NOTRE POLITIQUE

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DROITS ET DIVERSITÉ

Un processus participatif est indispensable à un avancement durable des peuples. Il doit, tout en tenant compte des cultures locales, prendre sa source dans les volontés de changement des populations. La place et le rôle des femmes et des hommes dans ces changements sont fondamentaux. Cette participation active et l'inclusion des besoins et intérêts spécifiques des femmes assurent les bases d'une vie démocratique, de même que l'émergence et le renforcement de la société civile.

Enrichie par trente années d'expérience, notre politique s'appuie sur la conviction que les femmes et les filles doivent bénéficier de façon équitable des retombées du développement, tout en étant partie prenante des actions et des projets.

Les violences faites aux femmes et aux filles, sous toutes leurs formes, prennent des proportions endémiques, et le viol comme arme de guerre soumet des centaines de milliers de femmes dans le monde à

Les discriminations auxquelles elles font face réduisent leurs accès, entre autres, à l'éducation, à la santé et au pouvoir décisionnel, et les violences qu'elles subissent menacent leur pouvoir d'agir. Ces discriminations constituent un frein à leur pleine participation. C'est pourquoi notre approche, tout en y associant étroitement les hommes en tant qu'alliés et co-bénéficiaires de l'égalité entre les femmes et les hommes, privilégie un renforcement des capacités autant individuelles que collectives des femmes.

Les femmes jouent déjà un rôle essentiel dans la construction d'un monde plus juste, plus égalitaire et plus équitable. Reconnaître et valoriser cet apport continue d'être pour nous une préoccupation constante.

NOTRE OBJECTIF

La *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, droits et diversité* vise un développement inclusif, équitable et durable, transformant les relations de pouvoir inégalitaires entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Cette politique s'applique aussi à notre organisation. Le CECI affirme ainsi la nécessité d'une prise en compte des enjeux d'égalité et d'équité à tous les niveaux de sa structure organisationnelle.

NOTRE APPROCHE

Notre approche est globale. Elle agit sur les rapports sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux pouvant présenter des entraves à la participation et au renforcement du pouvoir des femmes. Elle fait, en priorité, la promotion de l'égalité et vise à transformer les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Les projets et les processus de développement peuvent avoir des effets différents sur les femmes et les hommes qui occupent une position distincte dans la société. Il est donc primordial que chaque personne puisse participer pleinement au processus décisionnel afin de profiter équitablement des retombées des interventions. La reconnaissance de ces effets différents ainsi que le fait de soutenir les femmes et les filles en tant qu'agentes de changement social contribuent selon le CECI à un développement durable plus inclusif.

des blessures physiques et mentales profondes. On estime qu'une femme sur trois à l'échelle mondiale a été ou sera victime de violence au cours de sa vie.¹

NOS INITIATIVES

Le CECI œuvre pour un développement durable en faveur des femmes et des filles, notamment celles issues des communautés défavorisées. Dans la mise en œuvre de nos actions, nous distinguons deux axes d'intervention. D'une part, nous nous préoccupons de l'impact des activités, des projets et des programmes sur la situation des femmes et des hommes en nous assurant que leurs priorités et leurs besoins distincts soient pris en compte par les différents acteurs institutionnels et partenaires en présence. D'autre part, nous répondons aux besoins et intérêts spécifiques exprimés par les femmes et les filles, et agissons sur les discriminations qui freinent leur pouvoir d'agir. De manière à :

CONTRIBUER AU RESPECT des droits fondamentaux des femmes et des filles dans leur diversité.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans l'accès au savoir (formation, information) et le contrôle des ressources (matérielles, financières).

RENFORCER L'AUTONOMIE économique des femmes, et travailler à rendre les systèmes de marché plus inclusifs pour celles-ci.

SOUTENIR LA PLEINE PARTICIPATION des femmes aux processus décisionnels, concernant le développement de leur communauté et de leur société.

RENFORCER LES CAPACITÉS institutionnelles des organismes étatiques et non étatiques à prendre en compte les besoins et intérêts des femmes et des filles dans le développement de politiques, de programmes et de pratiques.

DÉVELOPPER UNE APPROCHE SOUPLE ET ADAPTÉE aux spécificités du milieu et nous assurer que les hommes se sentent pleinement concernés par les valeurs d'égalité et d'équité, en les associant étroitement en tant qu'alliés et co-bénéficiaires de la promotion de l'égalité et des droits des femmes.

APPUYER LES ORGANISATIONS DE FEMMES ET LES RÉSEAUX FÉMINISTES locaux, régionaux et internationaux qui contribuent à la capacité d'agir collectivement des femmes et des filles pour défendre leurs droits et s'y associer.

Lors des catastrophes naturelles, les risques de décès sont 14 fois plus élevés pour les femmes que pour les hommes.



S'ASSURER QUE NOS APPROCHES ET NOS PROCESSUS ORGANISATIONNELS utilisent l'approche intersectionnelle afin de favoriser le développement et la mise en œuvre de projets tenant compte de l'imbrication des différents systèmes d'inégalités et d'oppression et de leurs effets discriminatoires.

INTÉGRER L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ à tous les niveaux de notre organisation en renforçant nos capacités institutionnelles en la matière, en encourageant une participation des femmes aux postes de direction et en assurant le leadership des femmes dans les relations avec nos partenaires.

Pour le CECL, l'égalité entre les femmes et les hommes sera bénéfique pour toutes et tous. Les femmes et les filles en bénéficieront car elles auront le pouvoir de prendre leurs propres décisions, elles auront un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé et elles n'auront plus à subir les violences quelles qu'elles soient. Les hommes et les garçons en bénéficieront car ils ne seront plus sujets à des normes rigides et néfastes d'une masculinité s'appuyant sur la domination de l'autre. Les sociétés et les pays entiers en bénéficieront car ils auront la capacité à générer une croissance économique durable centrée sur les droits, si les barrières à l'autonomisation économique des femmes sont levées.



NOTRE ENGAGEMENT

Dans ses programmes, ses projets et ses interventions en développement durable, en coopération volontaire et en aide humanitaire le CECI s'engage à :

APPUYER ET SUIVRE UNE DÉMARCHE visant la participation citoyenne, le respect des droits humains, et le droit à l'autonomie décisionnelle des femmes et des hommes dans tous les processus de développement mis en œuvre par le CECI.

Les femmes jouent un rôle central en agriculture dans les pays en développement et constituent en moyenne 43 % de la force de travail. Elles ont cependant moins accès aux ressources et opportunités.

ANALYSER LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT en intégrant systématiquement une analyse des inégalités entre les femmes et les hommes, incluant les variables intersectionnelles, afin de développer une meilleure connaissance du milieu et identifier les contraintes et opportunités sur lesquelles il faut agir pour promouvoir l'égalité et l'équité entre toutes et tous.

METTRE EN PLACE DES MESURES facilitant une participation significative des femmes et des filles, ainsi que la prise en compte de leurs besoins et intérêts spécifiques, tenant compte des différentes exclusions entrecroisées auxquelles elles peuvent être confrontées.

En cas de désastre et de catastrophe, **DÉVELOPPER DES PROGRAMMES ET DES SOLUTIONS ADAPTÉES** aux conditions et aux besoins spécifiques des femmes et des filles, assurant leur protection et encourageant leur participation pleine et entière dans la réhabilitation et l'atténuation des risques.

DÉVELOPPER À LA FOIS UNE APPROCHE TRANSVERSALE, intégrant les enjeux d'inégalités entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des buts et résultats recherchés des politiques, programmes et projets, **ET UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE**, ciblant les intérêts stratégiques des femmes et des filles selon leurs conditions, ainsi que les pratiques institutionnelles et sociales perpétuant les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

DÉVELOPPER DES APPROCHES DE TRAVAIL AVEC LES HOMMES ET LES GARÇONS dans une perspective de masculinités positives identifiant des stratégies spécifiques pour mieux les rejoindre et les amener à s'engager dans la lutte contre les inégalités affectant particulièrement les femmes et les filles.

DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION mesurant l'impact de sa politique et de ses interventions sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et rendre visible l'effet croisé des différentes exclusions.

FAVORISER UN DIALOGUE OUVERT avec ses partenaires afin de développer une compréhension commune des objectifs de sa politique.

Si les femmes jouissaient au même titre que les hommes d'un accès à la terre, aux services financiers, à la formation technique et au marché, la productivité agricole s'élèverait de 20 à 30 %.²

Au sein de l'organisation, le CECI s'engage à :

FAVORISER une participation significative de toutes les femmes, à tous les niveaux de la structure organisationnelle du CECI, dans tous ses bureaux à travers le monde.

INFORMER et sensibiliser ses membres, son personnel, ses volontaires et ses partenaires relativement à l'approche mise de l'avant par la présente politique et responsabiliser chaque personne quant à sa mise en œuvre.

S'ASSURER que les valeurs du CECI d'équité, de respect, de coopération, d'intégrité et d'engagement soient pleinement intégrées et mises en pratique par ses membres et par tout son personnel, qu'il soit basé au Canada ou ailleurs dans le monde. Cet engagement nécessite une « tolérance zéro » à tout comportement inapproprié de harcèlement ou de violence.

FAVORISER le développement et la diffusion d'outils d'information et d'analyse auprès du personnel et des partenaires, et favoriser les démarches de systématisation et de partage des leçons apprises en matière de promotion de l'égalité et des droits des femmes.

DÉVELOPPER des politiques de ressources humaines et des pratiques organisationnelles qui permettent de concilier la vie personnelle et la vie professionnelle, autant pour les femmes que pour les hommes.

ÉTABLIR des mécanismes de recrutement et d'intégration du personnel visant l'appropriation de la présente politique et son ancrage dans la culture organisationnelle.

INSTAURER des mécanismes de reddition de comptes du personnel dans la mise en œuvre et le suivi de la présente politique.

SOUTENIR le travail du Comité institutionnel Égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH) dans son rôle de conseil et de vigilance à l'égard de la présente politique.

La proportion des femmes dans les Parlements du monde a progressé, mais la moyenne globale en 2018 ne dépasse pas 23,83%³. Le taux de scolarisation effective des filles au niveau primaire est en croissance et

Auprès de ses partenaires, le CECI s'engage à :

ÉTABLIR DES RELATIONS DE PARTENARIAT avec des organisations de femmes et des réseaux féministes œuvrant pour la promotion et la défense des droits des femmes en favorisant leur renforcement.

FAVORISER ET MULTIPLIER LES ÉCHANGES entre les réseaux de femmes Sud-Sud, Nord-Sud, Sud-Nord.

METTRE EN RELATION LES RÉSEAUX DE FEMMES DU SUD ET DU NORD, avec ses autres partenaires, créant un contexte propice d'échange, d'intégration et d'alliances pour l'atteinte des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes.

DÉVELOPPER DES ALLIANCES STRATÉGIQUES avec des réseaux d'organisations de femmes du Sud et du Nord, ainsi qu'avec des hommes œuvrant pour l'égalité.

PARTICIPER AU DIALOGUE POLITIQUE sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits et la diversité.

S'ASSURER QUE TOUS LES PARTENARIATS des projets et programmes s'engagent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, maintenir un dialogue constant, et soutenir l'amélioration de leurs politiques et pratiques.



© LE ANH TUAN - VIETNAM



© KIRAN AMBWANI - HAÏTI

atteint 89% en 2016, selon les données de la Banque mondiale. Mais le taux de non scolarisées demeure plus élevé chez les filles que chez les garçons. Les deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes⁴.



DÉFINITIONS

L'ÉGALITÉ

L'égalité réfère aux droits des femmes et des hommes devant la loi et dans la société. Ces droits sont reconnus et inscrits dans les instruments internationaux ratifiés par la plupart des pays. L'égalité signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et jouissent pleinement de leurs droits.

L'ÉQUITÉ

L'équité réfère au fait que les femmes et les hommes, les filles et les garçons, doivent être traités de façon juste en accord avec leurs possibilités et profiter de chances égales, en tenant compte des conditions qui leur sont défavorables. L'équité contribue à l'égalité.

Les femmes gagnent moins que les hommes pour une même tâche, sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires ou de se retrouver dans le secteur informel, situation qui peut être accentuée par l'appartenance ethnoculturelle ou une autre

L'INTERSECTIONNALITÉ

Par intersectionnalité, on entend la reconnaissance de l'existence et de l'imbrication de différents rapports de pouvoir, dont les effets conjugués, source d'inégalité et d'oppression, varient selon les personnes. Ainsi, dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intersectionnalité signifie spécifiquement la prise en compte de ces effets conjugués pouvant influencer sur la situation d'une personne selon son appartenance ethnoculturelle, sa classe sociale, sa caste, son âge, le fait de vivre ou non avec un handicap physique ou intellectuel, son identité ou son orientation sexuelle, ou tout autre facteur d'inégalité. L'analyse des inégalités entre les femmes et les hommes implique donc de tenir compte de ces différents facteurs, non pas séparément, mais en fonction des liens qui se nouent entre eux et qui, en interagissant, engendrent et intensifient des discriminations. L'intersectionnalité permet de concevoir et de mettre en œuvre des projets visant toutes les femmes et les filles, en tenant compte de leur diversité, de leur capacité d'agir ou des difficultés qu'elles rencontrent.

LES MASCULINITÉS POSITIVES

L'identité masculine et l'identité féminine nous renvoient à ce qui distingue *socialement* les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Elles nous renvoient à la *construction* des rôles masculins et féminins et à l'attribution des responsabilités distinctes créant (ou justifiant) des rapports de domination des hommes sur les femmes et entraînant des inégalités de droits entre les femmes et les hommes. Ces relations *socialement construites* sont aussi nommées rapports de genre. Travailler avec les hommes et sur les masculinités implique d'intégrer une vision de transformation des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur le rôle positif qu'ils peuvent jouer dans la lutte aux inégalités. C'est mettre en relief la multiplicité des masculinités et bâtir sur celles qui sont favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH). Enfin, c'est aussi questionner le système de domination qui s'exerce tant sur les femmes que sur les hommes qui ne se conforment pas au modèle dominant. Si les hommes font partie du problème des inégalités, il faut travailler avec eux pour qu'ils fassent partie de la solution.

variable intersectionnelle. Les femmes effectuent la plus grande part du travail non rémunéré au sein du ménage entraînant un « déficit de temps » et réduisant leurs opportunités économiques et leurs perspectives d'autonomie financière.⁵

L'INSTITUTIONNALISATION AU SEIN DU CECI

L'institutionnalisation est la pleine intégration des objectifs de la *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, droits et diversité* dans toutes les actions de l'organisation, tant au niveau de ses orientations, de ses programmes et de ses projets, que de la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières. Cela implique une volonté politique de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au plus haut niveau de l'organisation et nécessite des mécanismes clairs d'imputabilité et de responsabilité à tous les niveaux. Cela demande la mise en place de mécanismes opérationnels qui promeuvent l'égalité, les droits et la diversité et traduisent les intentions en mesures concrètes, incluant le renforcement des capacités du personnel, le développement et le partage d'outils, la capitalisation des bonnes pratiques et des leçons apprises. Enfin, cela suppose d'y consacrer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

RENFORCEMENT DU POUVOIR

Le renforcement du pouvoir dépend de l'interaction d'une personne avec les possibilités que le contexte qui l'entoure lui offre pour renforcer ses capacités et sa volonté d'influencer les décisions qui concernent ses conditions et sa qualité de vie. Il constitue un préalable essentiel à l'avancement politique, social, économique, culturel et environnemental de tous les peuples. Il s'applique tant aux processus qu'aux résultats du développement. Le renforcement du pouvoir des femmes se définit par la capacité renforcée des femmes à traduire leurs connaissances en action ou en ressources, par l'élargissement de l'éventail de choix et d'opportunités auquel elles peuvent avoir accès, tout en y associant un processus permettant de développer leur capacité d'agir et de décider de manière pleinement autonome.

Notes

1. OMS, *Estimation mondiale et régionales de la violence à l'encontre des femmes*, 2013
2. FAO, *Gender in Agriculture, Closing the Knowledge Gap*, 2014
3. Union interparlementaire, *Les femmes dans les parlements nationaux*, 2018
4. Unesco, *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*, 2012
5. ONU-Femmes, *L'autonomisation économique: quelques faits et chiffres*, www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures